

Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE LA CIOYENNETÉ ET DE LA CULTURE / service culturel
SM/CH/SK - décision n° 2022-52
Spectacle « C'est une fille ! » / contrat avec le Collectif d'artistes « Chant Pluriel »

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le 12/10/2022

SLOW

ID : 060-216004101-20221010-DEC_2022_N300-AU

Fait à Montataire, le 10/10/2022

DÉCISION DU MAIRE

Spectacle « C'est une fille ! » / contrat avec le Collectif d'artistes « Chant Pluriel »

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant le programme de la saison 2022-2023 et la volonté de la Ville de Montataire d'offrir un programme culturel diversifié et de qualité,

DÉCIDE

Article 1 : de passer un contrat entre la ville de Montataire et le collectif d'artistes « Chant Pluriel », pour la présentation du spectacle « C'est une fille ! », le samedi 08 octobre 2022 à 20h30, pour une représentation, au Palace de Montataire.

Le montant de la prestation est estimé à **800 € TTC**.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif, sur présentation d'une facture.

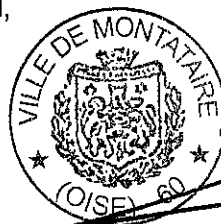
La ville de Montataire prend également en charge : les frais de transport estimés à **250€ TTC**, les frais de restauration : 2 dîners le 08 octobre 2022 (prises en charges directes) ainsi que les frais d'hébergements : 1 nuitée pour la nuit du 08 octobre 2022 (+ petit déjeuner pris à l'hôtel). Soit un montant total de **1050€ TTC**

Article 2 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

Article 3 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le Directeur général adjoint de la Jeunesse, de la citoyenneté et de la culture,
- Madame la Responsable du service culturel,



**Le Maire
Conseiller départemental,**

Jean-Pierre Bosino